

Décision du Conseil municipal

le 20 octobre 2008

CV-2008-0993 Tenue de l'évènement « Red Bull CRASHED ICE 2009 », les 23 et 24 janvier 2009 - DT2008-077 (CT-DT2008-077) — (Ra-1426)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la tenue de l'évènement « Red Bull CRASHED ICE 2009 », les 23 et 24 janvier 2009;
- 2° sous réserve de l'approbation du budget 2009 par le conseil de la ville, les dépenses reliées à la réalisation de l'évènement « Red Bull CRASHED ICE 2009 » pour un montant maximum de 190 000 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité